# "AT FIRST GLANCE"

A preliminary report

by the

Youth Council of New Brunswick

May 1987 to December 1987

# TABLE OF CONTENTS


| | PAGE |
|---|---|
| FOREWORD | 3 |
| INTRODUCTION | 4 |
| SIX AREAS OF CONCERN | 5-9 |
| ACTION PLAN | 10-13 |
| CONCLUSION | 13 |

## FOREWORD

From its inception, the Youth Council of New Brunswick has endeavoured to plan for both the long and short term; we have worked to identify areas of immediate concern and to plan for future investigation and research into affairs of importance to youth. The result of our short-term research is the position paper we are now presenting to Premier Frank McKenna and his government. The six areas of concern to the Council are here defined as well as its action plan for the current and upcoming year.

Dirk Bouwer
Chairman
Youth Council of New Brunswick

## INTRODUCTION

We live in an environment of profound social and technological change; institutions, employers and citizens in general, have become more and more demanding and uncompromising. In such a society, individuals must be well prepared in terms of experience, education and training to effectively meet the challenges of both the labour market and of daily life. Yet, little seems to have been done to assist young people in adapting to these new conditions in which they live. Their social and political privileges and responsibilities, and their education, have all remained essentially the same despite other changes that have occured in the last thirty years. This can no doubt be attributed to various factors such as: a lack of understanding of the needs of youth, a lack of experience and political power, and the absence of a communications network between youth and government through which they might voice their needs.

It was with the hope of correcting this situation that, in the month of March 1987, former Premier Richard B. Hatfield announced the appointment of the Youth Council of New Brunswick. The Council, composed of fifteen young New Brunswickers between the ages of 15 and 24 representing all regions of the province, has a mandate to consult and conduct research in order to counsel government and the public on questions of interest to youth.

To date, the Youth Council of New Brunswick has met two major obstacles in the execution of its duties: the absence of governmental structures working specifically for youth and the disparity of organizations having at heart their interests and needs. Before we can proceed to advise, we must undertake the following: the research and analysis of past and present legislation, programs and services pertaining to youth, and a profile of the youth of New Brunswick in order to determine their needs.

The enclosed action plan outlines the major steps to be taken by the Youth Council of New Brunswick in the upcoming year.

## Six Areas of Concern

During the summer of 1987, the Youth Council of New Brunswick undertook a preliminary study which resulted in the identification of six major areas of concern to youth. These six areas were defined in order to better focus our research.

## Justice

The area of Justice embraces all structures, programs, services or activities which are of a legal nature, are rooted in the legal system, or exist in support of it. These include: correctional services, the courts, community programs and services in crime prevention, the rights of youth, and legal problems encountered by youth.

Consultation with people working in these fields permitted the identification of certain areas in need of study, including counselling services in provincial correctional institutions, and vandalism in various environments and regions of the province.

Although crimes against property are those most commonly committed by young people, violent crime is also of concern:

> ...the largest group of inmates in adult correctional centres in Canada were aged 20 to 24 ... almost half (43.6%) of male homicide suspects were between 20 and 24 in 1982 as were 35% of female homicide suspects (Statistics Canada figures from Youth: A Plan of Action, report of the Special Senate Committee on Youth, 1986).

These figures would indicate that the root causes of youth criminal activity in New Brunswick should be investigated.

## Health

Resources in the area of Health include all local, regional, and provincial organizations and services whose concerns are the health, welfare and psychological well-being of young people. The Department of Health and

Community Services, the Department of Education, school guidance counsellors and health workers, hospitals, family health clinics, the Red Cross, the Canadian Mental Health Association, shelters for battered women and those for unwed teenage mothers are a few of the organizations identified as providing services that have an impact on youth.

Of the health care services in New Brunswick affecting young people, those judged in need of immediate attention are sex education in the classroom, in communities and in the home, the availability of information on subjects such as contraception, sexually transmitted diseases (most notably AIDS), teenage pregnancy and abortion. Further, resources for suicide prevention and the treatment of depression are a concern, as are programs designed to prevent smoking among young people. A personal health care program dealing with the above issues would help young people avoid unnecessary stress and health problems.

Alcohol and Drugs

The problems created by alcohol and drugs have mobilized multiple resources. Included among them: provincial departments such as those of Education, Justice, and Health and Community Services; the Alcohol and Drug Dependency Commission; volunteer organizations like Alcoholics Anonymous, student councils, and groups of professionals such as pharmacists, doctors and police forces.

Alcohol and drug use is health threatening: it is the cause of cancer, of many types of heart and liver disease, and of inter-personal, social and legal problems. Alcohol and drug use is widespread in New Brunswick as shown by a 1986 study undertaken by the Alcoholism and Drug Dependency Commission of New Brunswick and the New Brunswick Department of Education. This study showed that 47.6% of the approximately 6000 junior high and high school students questioned drank more than once per month. Peer pressure, inadequate education and lack of meaningful involvement in society seem to be major factors contributing to the prevalence of alcohol and drug use by young people.

**Education**

In addition to the educational services provided by the public and private school systems and by post-secondary institutions throughout the province, we include under this heading: student councils, student associations, the N.B. Teachers' Association, home and school associations, etc.

Areas the Council would like to explore include: periodic upgrading and evaluation of teachers; public consultation on questions of reform, the availability of programs in such disciplines as art, music, physical and sex education, and methods of reducing dropout rates. Students need increased professional and volunteer assistance in order to improve and better manage after-school activities. The need for more self-discipline among students in the school setting was also determined.

Topics to be addressed in post-secondary education include the funding available to those institutions, the Student Aid system, the need for assistance in managing student organizations and the need for professors better trained in teaching methods.

**Employment**

For employment related matters, the Council will have recourse to the Department of Employment and Immigration, the Department of Labour, the Department of Commerce and Technology, to employers, educational institutions, etc.

In order to determine the needs of youth in the area of employment, one must recognize three separate groups, dropouts, high school graduates, and those with post secondary education.

Statistics Canada figures for September 1987 show an unemployment rate for New Brunswick of 10.7%; that of youth is more than 50% higher at 16%. There are certain factors that seem to contribute directly to the problems encountered by youth in their search for employment. These include: a lack of career-oriented or career-related job experience, the difficulty of making the transition from school into the workforce, the disadvantage facing dropouts due to their lack of education, and the fact that the labour market is such that young people are not being provided with the opportunities to fully use their knowledge and skills.

**Recreation**

The area of Recreation embraces all sporting, social and cultural activities in which young people are involved. Resources we can make use of include youth-led and youth-oriented organizations, the Department of Tourism, Recreation and Heritage, municipalities, educational institutions, the Secretary of State, non-profit organizations such as cultural associations, sports associations, the YM-YWCA, etc.

Recreation workers we have met with have noted certain tendencies within non-profit organizations: while communities are demanding better management of more quality recreation "products", volunteers have become less interested in long-term involvement than in the past. Also, vandalism is on the increase in parks and public places in certain regions of the province. One of the solutions to the problem of vandalism currently being considered by recreation professionals is the promotion of a healthy lifestyle through participation and involvement in sports and leisure activities. While school facilities are mainly used for varsity sports, more supervised community recreation programs are needed; schools could provide facilities for these. Also, there is often a charge for the use of certain facilities in educational institutions (ie: swimming pools, etc.). The Council feels all youth should have the opportunity to participate regardless of their financial status.

In this report, we are not segregating the concerns of special needs groups (ie: the disabled, cultural and racial minorities, etc.) and those of small communities into seperate categories. Their problems seem to be common to youth throughout the province and will be examined under the above headings.

This first attempt to define the six areas of concern permitted the identification of certain common factors in the needs of youth today. The first is an adequate preparation for the realities of adolescence and of adulthood. A great number of young people do not have adequate job search techniques, personal financial management skills, or knowledge of community resources (such as Chimo and Planned Parenthood) that would permit them independence and autonomy. A way to meet these needs might be a compulsory life skills course offered at the high school level.

Youth also need a place where they can gather, become involved and informed and where they can participate in activities. Accessible counselling services are also in demand. A Youth House, modeled to their needs and at all times accessible, particularly evenings and weekends, would be an ideal way to answer these needs.

It is in this spirit that we propose the following action plan which will enable us to study in depth the situation and needs of New Brunswick youth.

**ACTION PLAN**

**May 1987 - December 1988**

General Objectives:

A. To identify and understand the problems faced by the youth of the province.

B. To evaluate existing legislation, services and programs pertaining to youth.

C. To advise the Premier's office and others concerned on issues related to youth.

D. To enhance the Council's public image and to promote its mandate to the youth community of New Brunswick.

E. To establish internal and external administrative guidelines for the Council and its office.

Activities:

A. To identify and understand problems faced by the youth of the province.

1. Identification of the six areas of concern (May '87).

2. Identification and priorization of issues in each area of concern (August '87).

3. Implementation of a youth profile survey for the province (February '88).

4. Organization of a forum (with the submission of briefs) to discuss solutions and directions pertaining to the problems identified by the survey (June and September '88).

B. To evaluate existing legislation, programs and services pertaining to youth.

1. Research on past and current legislation, governmental structures, programs and services (ongoing).

2. Establishment of contacts within appropriate departmental sections (ongoing).

3. Monitoring new developments in policies affecting youth (ongoing).

4. Development of a library and resource centre (ongoing).

C. To advise the Premier's Office and others concerned on issues related to youth.

Subject to consultation with the Premier, this activity will include the presentation of:

- reports on the Council's activities
- minutes of all Council meetings
- a report on the survey (April '88)
- an annual report on the Council's activities (April '88)
- a report on the forum (December '88)

D. To enhance the Council's public image and to promote its mandate to the youth of New Brunswick.

1. Creation of a permanent committee for public relations which will promote the work of the Council, plan its promotional activities and prepare public awareness campaigns on all major activities of the Council (August '87).

2. Organization of a press conference upon the completion of an action plan, and its presentation to the Premier (February '88).

3. Launching of a contest to create a logo and slogan for the Council (February '88).

4. Publication of a pamphlet promoting the Council and its mandate (February '88).

5. Publication of the results of the survey (March '88) and the proceedings of the forum (May '88).

6. Compilation and maintenance of mailing lists (ongoing).

E. To establish internal and external administrative guidelines for the Council and its office.

1. Planning and organization of a leadership camp for the members of the Council (August '87).

2. Writing and adoption of a constitution and by-laws (September '87).

3. Establishment of:

   - an accounting system (August '87)
   - a filing system (January '88)

4. Creation of a permanent finance committee which will audit the account of the Council, manage the Council's finances, prepare the Council's budget, and ensure that operational guidelines are respected. (November '87).

5. Preparation of an action plan for the current and next fiscal year. (November '87).

6. Preparation of a budget for the next fiscal year (November '87).

---

Note: The dates in brackets indicate the month of completion.
The action plan will be reviewed and evaluated quartely.

## CONCLUSION

We, the Youth Council of New Brunswick, recognize the need to respond immediately to the urgent problems faced by young people today, but we are aiming at more than limited, stop-gap measures. Our objective is to offer solutions and determine actions which will bring about positive change and adapt themselves to the constantly evolving conditions in which we live.

The Youth Council of New Brunswick is an instrument through which the youth of this province can contribute directly to the economic and social policies of government that affect them.

It is essential that the Youth Council of New Brunswick have a clear understanding of the provincial government's policies, programs and services pertaining to youth; an in-depth research of these socio-political structures is thus part of our development process. This knowledge will enable the Council to make appropriate recommendations concerning development of policy and to monitor its implementation.

# "À première vue"

## Un rapport préliminaire

## du

## Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick

Mai 1987 à Décembre 1987

# TABLE DES MATIÈRES


| | PAGES |
|---|---|
| AVANT PROPOS | 2 |
| INTRODUCTION | 3 à 4 |
| SIX SECTEURS D'ACTIVITÉS | 4 à 9 |
| PLAN D'ACTION | 10 à 13 |
| CONCLUSION | 13 |

## AVANT PROPOS

Dès sa création, le Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick a entrepris de faire le point sur sa situation afin d'orienter ses actions futures. Les résultats de cet exercice sont contenus dans l'exposé de position ci-joint présenté au Premier ministre, Frank McKenna et à son gouvernement. Les six secteurs d'activités du Conseil y sont définis ainsi que le plan d'action pour l'année en cours et celle à venir.

Dirk Bouwer
Président
Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick

## EXPOSÉ DE POSITION

### INTRODUCTION

Nous vivons dans des environnements sociaux et technologiques en transformation perpétuelle et les institutions, les employeurs et la collectivité dans son ensemble sont de plus en plus exigeants et intransigeants. Aussi, de nos jour, l'individu doit posséder suffisamment d'expérience, d'éducation et de savoir faire s'il veut pouvoir surmonter les défis que le marché du travail et même la vie quotidienne lui imposent.

Pourtant, très peu semble être fait pour faciliter la tâche de la jeune génération. Malgré tous les remous que la société a subit au cours les trente dernières années, le statut socio-politique des jeunes ainsi que leur responsabilités civiles et même leur éducation sont demeurées essentiellement les mêmes. On peut sans doute attribuer cet état de chose à une foule de raisons dont un manque de compréhension des besoins des jeunes, une absence de réseaux de communications entre eux et les dirigeants de notre société, un manque d'expérience et de pouvoir au plan politique.

En espérant répondre en partie à ces lacunes, l'ancien Premier ministre, Richard B. Hatfield a créé au mois de mars 1987 le Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick. Composé de 15 jeunes néo-brunswickois agés entre 15 et 24 ans et représentatifs de la jeunesse de la province, le Conseil a pour mission de mener des consultations et d'effectuer des recherches afin de conseiller le gouvernement et la population sur les questions d'intérêt public touchant les jeunes du Nouveau-Brunswick.

Jusqu'à présent, le Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick, a fait face à deux problèmes majeurs dans l'exercice de ses fonctions: l'inexistance de structure gouvernementale oeuvrant spécifiquement pour la jeunesse et la disparité des organismes de jeunes ayant à coeur la jeunesse du Nouveau-Brunswick. Ainsi, avant d'être en mesure de conseiller, le Conseil doit procéder aux recherches suivantes: l'analyse des anciennes et des présentes législations, les programmes et services gouvernementaux et paragouvernementaux desservant la jeunesse et l'identification du profil et

des besoins des jeunes au Nouveau-Brunswick. Le plan d'action ci-inclus illustre les grandes étapes des recherches que le Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick désire entreprendre pendant l'année en cours et au cours de la prochaine.

Six secteurs d'activités:

Le Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick a effectué au cours de l'été une recherche préliminaire qui nous a permis d'identifier six grands secteurs d'activités des jeunes. Ces six secteurs ont été définis afin de mieux orienter notre recherche.

La Justice:

Le secteur de la justice englobe toutes les structures, les programmes, les services ou les questions possédant des antécédants ou une connotation légale. Parmi ceux-ci, on retrouve les services correctionnels, les différentes courts de jugements, les services et les programmes communautaires de la prévention du crime, les droits de tous les jeunes, les problèmes légaux vécus par les jeunes, etc.

Une consultation préliminaire auprès d'intervenants de ces milieux nous a permis de nous interroger sur certaines situations inquiétantes quant aux services de consultation des centres correctionnels et les foyers de groupes de la province et la présence, parfois marquée, de vandalisme de jeunes dans divers milieux et diverses régions de la province. Toutefois, même si le vandalisme est plus souvent commis par les jeunes, les taux d'homicide chez ces derniers est de plus en plus inquiétant:

> "le groupe d'âge le plus important chez les détenus de centres correctionnels pour adultes était celui des 20 à 24 ans ... Chez les sujets soupçonnés d'homicide en 1982, près de la moitié (43, 6 p. 100) étaient des hommes entre 20 et 29 ans, contre 35 p. 100 de femmes. (données de Statistique Canada, Jeunesse: Un plan d'action, rapport du Comité sénatorial spécial sur la jeunesse, 1986).

Les données alarmantes de l'extrait suggèrent fortement que les causes premières du problème de la criminalité des jeunes au Nouveau-Brunswick soient étudiées de plus près.

Santé

Ce secteur englobe tous les intervenants locaux, régionaux et provinciaux ayant à coeur la santé et le bien-être physique et mental de la personne. Parmi ceux-ci nous retrouvons, entre autres, le ministère de la Santé et des services communautaires, le ministère de l'Éducation, les hôpitaux, les cliniques familiales, la Croix-rouge, l'Association pour la santé mentale, les maisons de transitions pour femmes battues et pour filles-mères, les conseillers pédagogiques en milieu scolaire, etc.

Plusieurs s'intérrogent sur la qualité des services de santé desservant la jeunesse. Nous reconnaissons la nécessité de se pencher sur des thèmes tels que l'éducation sexuelle aux niveaux scolaire, communautaire et familial, la disponibilité de l'information sur des sujets tels que la contraception, les maladies transmises sexuellement (dont le SIDA) et les grossesses non désirées chez les adolescentes ou encore l'avortement etc. De plus, les services de prévention des dépressions et de suicides retiendrons notre attention ainsi que les programmes de promotion contre la cigarette. Bref, un programme traitant de ces problèmes aiderait à diminuer chez eux du stress et des problèmes de santé inutiles.

Alcool et Drogue

Les problèmes engendrés par l'alcool et les drogues ont mobilisé de multiples ressources depuis des décennis. Parmi celles-ci mentionnons le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé et des Services communautaires, celui de la Justice, la Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendence, les organismes bénévoles tels qu'Alcooliques anonymes, les conseils étudiants et les regroupements professionnels dont les pharmaciens, les forces policières, les médecins, etc.

Les problèmes entraînés par l'alcool et la drogue sont nombreux. Parmi ceux-ci, nous retrouvons les cancers, les multiples maladies reliées au coeur et au foie, les dépendances dûes aux excès d'alcool et de narcotiques et les problèmes inter-personnels, sociaux et légaux. Comme le démontre une étude entreprise par la commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance et le ministère de l'éducation du Nouveau-Brunswick, la consommation d'alcool et de drogues par les jeunes de la province est un problème répandu. Cette étude a demontrée que 47.6% des 6000 jeunes fréquentant les écoles intermédiaires et secondaires s'enivraient plus d'une fois par mois. Il semble que les pressions des paires et une préparation inadéquate des jeunes aux réalités quotidiennes de la vie sont deux des facteurs qui contribuent le plus à ces problèmes.

L'Éducation

Le secteur de l'éducation comprend les institutions d'enseignement publiques et privées aux niveaux pré-scolaire, primaire, secondaire et post-secondaire en plus des nombreux collèges et écoles spéciales.

De plus, le milieu éducationnel englobe des organisations tels que les conseils scolaires, les associations et les conseils étudiants, les regroupements d'enseignants, les foyer-écoles et j'en passe.

Une brève consultation avec certains intervenants du milieu a permis au Conseil d'identifier certaines questions à étudier dont celui du ressourcement pédagogique des enseignants, d'un certain engagement public dans le processus de réforme du système scolaire et de l'accessibilité de programmes d'enseignement tels que les beaux-arts, l'éducation physique, la sexualité etc. Une attention particulière devra aussi être portée aux organismes parascolaires et à leurs besoins en ressources professionnelles et en bénévolat, ainsi qu'à la discipline personnelle des jeunes dans le milieu scolaire et au taux de dropouts.

Dans les institutions d'enseignement post-secondaire, les besoins sont surtout ressentis au niveau du financement des institutions, de l'aide financière aux étudiants, de la gestion des organismes étudiants et des techniques pédagogiques des professeurs.

L'Emploi

Afin d'identifier les besoins des jeunes au niveau de l'emploi, le Conseil aura recours au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, au ministère du Commerce et de la Technologie, au ministère du travail, en plus des employeurs, des institutions scolaires, etc.

Lorsque les besoins des jeunes sont analysés, il est important que trois groupes soient reconnus parmis eux: les dropouts, les diplômés du secondaire et ceux des institutions post-secondaires.

Les données de Statistique Canada de 1987 démontrent que le taux de chômage au Nouveau-Brunswick est de 10.7% et que celui des jeunes est 50% plus élevé, soit 16%.

Certains facteurs semblent contribuer directement aux problèmes des jeunes dans la recherche d'un emploi. Parmi ceux-ci, nous notons un manque d'expérience de travail significatif en vue du développement d'une carrière, la difficulté de faire la transition entre le milieu scolaire et le marché du travail, les difficultés qu'éprouvent les dropouts à obtenir de bons emplois dû à leur manque d'éducation et au fait que le marché du travail ne fournit pas aux jeunes l'occasion de faire valoir leurs connaissances et habiletés.

Loisirs

Les loisirs se définissent par l'ensemble des activités sportives, culturelles et sociales pratiquées par les jeunes du Nouveau-Brunswick. Nous retrouvons parmi les organismes ayant à coeur les loisirs des jeunes, le ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine, les municipalités, les institutions scolaires, le Secrétariat d'État, les organismes à but non-lucratif tels que les sociétés culturelles, les regroupements sportifs, les YM-YWCA, etc.

Les intervenants du milieu des loisirs ont remarqué certaines tendances à l'intérieur des organismes à but non-lucratif: les bénévoles sont moins intéressés que par le passé à s'engager dans les organismes pour de longues périodes de temps et les communautés exigent de plus en plus que les organismes offrent une gestion et des produits de loisirs de qualité.

Le vandalisme dans les parcs et certains lieux publics semble s'accroître dans certaines régions de la province. Une des solutions considérées par les professionnels dans les milieux récréatifs pour atténuer les problèmes du vandalisme est de promouvoir chez les jeunes un style de vie plus sain par l'engagement dans des activités sportives et de loisir.

Présentement, l'emploi des équipements scolaires de sports et loisirs est surtout réservé pour les écoles. En même temps, il existe un besoin pour des programmes récréatifs au sein de la communauté. Cette lacune pourrait se voir comblée en partageant les équipements scolaires. En plus, on exige souvent un droit d'entrée aux piscines, et aux autres équipements d'instituts d'enseignement publique; le Conseil voudrait que tous les jeunes, qu'importe leur situation financière, aient accès aux services et équipements scolaires.

---

Dans ce rapport, nous avons décidé de ne pas séparer en catégories distinctes les besoins des populations spéciales (ex: les personnes handicapées, les minorités culturelles et de race, etc.) et ceux des petites communautés. Les problèmes et difficultés rencontrés par ces derniers semblent partagés par les jeunes à travers la province et seront inclus dans les six secteurs d'activités.

Cette première tentative devant définir les six secteurs d'activité a permis d'identifier certaines similitudes dans les besoins des jeunes d'aujourd'hui. La première est la necessité d'être préparé de façon adéquate aux réalités quotidiennes de l'adolescence et surtout de l'âge adulte. Un grand nombre de jeunes ne connaissent pas les rudiments de base essentiels à l'intégration de tout individu dans sa société, tels que les techniques de recherche d'emploi, les procédures bancaires simples, les ressources communautaires (ex. Chimo,

Planification familiale). Un cours de formation générale est souvent suggéré comme solution. La deuxième similitude se traduit par la nécessité pour les jeunes de posséder un carrefour à leur image (ex. Maison de Jeunes), accessible en tout temps, mais surtout les soirs et les fins de semaines. Ces lieux de rencontre permettraient aux jeunes de s'informer, de se recréer et même d'être conseillés.

Proposé dans ce cadre , le plan d'action permettra au Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick de connaître les jeunes et d'analyser leur situation en profondeur.

PLAN D'ACTION

De mai 1987 à décembre 1988

Objectifs généraux:

A. Analyser en profondeur les problèmes identifiés dans les six secteurs d'activité touchant les jeunes.

B. Evaluer les lois, les services et les programmes relatifs aux jeunes.

C. Aviser le Cabinet du Premier ministre et les autres parties concernées sur les besoins des jeunes.

D. Promouvoir l'image et le mandat du Conseil auprès de la jeunesse du Nouveau-Brunswick.

E. Établir le cadre administratif du Conseil et de son bureau.

Activités:

A. Analyser en profondeur les problèmes identifiés dans les six secteurs d'activité touchant les jeunes.

1. Identification des six secteurs d'activités touchant les jeunes (mai 1987).

2. Identification des questions à aborder dans chacun des secteurs d'activités de la jeunesse et en établir l'ordre de priorité (août 1987).

3. Mener un sondage pour identifier et analyser le profil et les problèmes des jeunes (février 1988).

4. Organisation d'un forum (mémoires à l'appui) afin de discuter des solutions et des mesures à prendre concernant les problèmes identifiés (juin et septembre 1988).

B. Evaluer les lois, les services et les programmes relatifs aux jeunes.

1. Recherche sur les lois, les structures gouvernementales, les programmes et les services anciens et présents, relatifs à la jeunesse (activité continue).
2. Créer des contacts avec le personnel oeuvrant dans les ministères et les départements désservant la jeunesse (activité continue).
3. Se tenir à la une des nouveaux développements dans les dossiers jeunesse (activité continue).
4. Création et mise à jour d'une Banque de données sur les affaires de la jeunesse (activité continue).

C. Aviser le Cabinet du Premier ministre et les autrec parties concernées sur les besoins des jeunes.

À la suite de consultations avec le Premier ministre, soumettre au Cabinet du Premier ministre et à d'autres parties concernées:

- Rapports sur les activités du Conseil
- Le procès-verbal des réunions du Conseil
- Un rapport sur le sondage (avril 1988)
- Le rapport annuel du Conseil (avril 1988)
- Un rapport sur le forum (décembre 1988)

D. Promouvoir l'image et le mandat du Conseil auprès de la jeunesse du Nouveau-Brunswick.

1. Création d'un comité permanent des relations publiques, qui se chargera de promouvoir le Conseil auprès de la population, d'organiser les activités de promotion du Conseil et de préparer (pour le public) un suivi sur les principales activités de celui-ci (août 1987).
2. Organisation d'une conférence de presse lors de la présentation du plan d'action (février 1988).

3. Lancer un concours pour trouver un logo et un slogan au Conseil (février 1988).

4. Publier une brochure sur le Conseil et son mandat (février 1988).

5. Publier les résultats du sondage (mars 1988) et du forum (mai 1988).

6. Compilation et mise à jour des listes d'envois (activité continue).

E. Établir le cadre administratif du Conseil et de son bureau.

1. Organisation d'un camp de leadership à l'intention des membres du Conseil (août 1987).

2. Rédiger et adopter:

- une constitution (septembre 1987)
- des lignes directrices relatives à la gestion interne (septembre 1987)

3. Établir:

- un système comptable (août 1987)
- un système de classement (janvier 1988)

4. Établir un comité permanent des finances qui se chargera de vérifier les comptes du Conseil, de gérer ses finances, de préparer le budget et de veiller à ce que les lignes directrices relatives à la gestion soient respectées (novembre 1987).

5. Préparer un plan d'action pour l'exercice financier en cours et le prochain (novembre 1987).

6. Préparer un budget pour le prochain exercice financier (novembre 1987).

---

Note: Le plan d'action sera revu et évalué à tous les trois mois.
Les dates figurant entre parenthèses indiquent la date d'achèvement des activités mentionnées.

CONCLUSION

Cette recherche approfondie des structures socio-politiques dans lesquelles la jeunesse du Nouveau-Brunswick évolue s'inscrit dans un processus de développement à long terme. Il est essentiel pour le Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick de posséder une vision très claire des politiques, des programmes et des services du gouvernement provincial desservant la jeunesse du Nouveau-Brunswick. Ce ne sera qu'en connaissance de cause qu'il pourra sensibiliser l'administration publique aux problèmes et aux lacunes du système. Le Conseil reconnait la necessité de réagir rapidement pour remédier aux problèmes des jeunes, mais il désire plus que des services de courtes durées et à portées limitées. Le Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick est un outil donné aux jeunes de la province dans le but l'harmoniser les infrastructures économiques et sociales à leurs besoins. Ainsi, son objectif est d'apporter des solutions à long terme adaptées aux changements constants de la réalité des jeunes.